

Le Conseil départemental
aux côtés de ses agents



ANNÉE
SCOLAIRE
2022-2023

Année scolaire 2022-2023

Le Département du Val d'Oise a choisi de faire de sa politique en faveur des collèges une priorité de la mandature précisée dans la feuille de route stratégique et le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2028 adoptés lors de la séance du Conseil départemental le 18 février dernier.

Ce choix se traduit d'abord par un investissement sans précédent, véritable « Plan Marshall » qui se divise en deux volets :

- un volet « constructions neuves » concrétisé par dix opérations, dont deux achevées à la rentrée scolaire avec les mises en service du collège Marie Skłodowska Curie au Plessis-Bouchard et du collège Caroline Aigle à Cergy ;
- un volet « réhabilitation et qualité de vie au travail » comprenant d'une part un programme de travaux de réhabilitation complète de cinq collèges d'ici la fin du mandat, et d'autre part, le déploiement de nouveaux dispositifs (la création d'une équipe mobile d'accueil renforcé composée de 4 agents qui contribueront à l'apaisement du climat scolaire, la mise en service d'une cellule d'écoute neutre pour prévenir le harcèlement scolaire au collège et la distribution de petits déjeuners dans quelques établissements, à titre expérimental), ainsi que la mise en œuvre de mesures organisationnelles pour une gestion plus efficace et plus dynamique des collèges (externalisation du nettoyage qui concerne désormais 28 établissements, adoption d'un règlement départemental des logements de fonction applicable au 1er septembre 2022 et actualisation du règlement intérieur relatif à la gestion des agents départementaux des collèges).

Le Département poursuit de façon déterminée sa politique d'amélioration des conditions de travail des agents des collèges. A ce titre, le partenariat entre la collectivité et les équipes de Direction, pour un meilleur exercice de la double autorité hiérarchique et fonctionnelle, est consolidé par le dialogue de gestion initié cette année, ainsi que l'application des dispositions de la loi 3DS dans une convention de partenariat qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Au nom de toute l'équipe de la Direction de l'éducation et des collèges, nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire.



Mme Isabelle Boone,
Directrice de l'éducation et des collèges



M. Estienne Blécon,
Directeur délégué de l'éducation et des collèges

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE RENTRÉE

Environ 1 000 agents départementaux des collèges (ADC) sont affectés au sein des 112 collèges publics du Val d'Oise pour assurer les missions d'accueil, d'entretien général, de restauration et de maintenance, transférées à la collectivité en 2004 dans le cadre de la décentralisation. Récemment, la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) a acté l'exercice de l'autorité fonctionnelle par le Département sur les adjoints-gestionnaires des collèges. Cette année scolaire 2022-2023 nous permettra de continuer notre accompagnement auprès des équipes de Direction des établissements avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention cadre au 1^{er} janvier 2023.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AGENTS DES COLLÈGES

Les règles régissant les modalités d'intervention des agents sont formalisées au sein d'un document cadre, le règlement intérieur relatif à la gestion des agents départementaux des collèges, qui fait l'objet d'une actualisation pour septembre 2022. Celle-ci est disponible sur l'intranet Mosaïk ADC et, sur l'ENT pour l'équipe de Direction du collège.

LE RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le règlement départemental des logements de fonction a pour objectif de rappeler les critères d'attribution des logements de fonction aux personnels d'Etat dans les collèges publics et de fixer ceux appliqués aux agents départementaux des collèges. Cette version actualisée est disponible sur l'intranet Mosaïk ADC et, sur l'ENT pour l'équipe de Direction du collège.

RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX DES COLLÈGES

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents du Département va évoluer à compter de janvier 2023. Les agents des collèges sont concernés par cette évolution. Actuellement, les agents des collèges perçoivent un régime indemnitaire constitué d'une part fixe déterminée selon leur métier, et d'un complément indemnitaire annuel qui est mensualisé. Celui-ci est fixé à chaque entretien professionnel, en fin d'année scolaire. Les 4 niveaux sont fixés à 5€, 10€, 25€ et 45€ pour les agents les plus méritants. A partir de janvier 2023, ce complément indemnitaire annuel sera

intégré dans la part fixe du régime indemnitaire et les agents des collèges percevront un complément indemnitaire annuel, sous réserve de leur manière de servir, à hauteur de 200€, 500€ ou 1000 € versés en novembre de chaque année.

Ainsi par exemple, un agent d'entretien et de restauration qui perçoit actuellement 193€ de régime indemnitaire mensuel total (dont 25€ de part modulable mensualisée), percevra, à compter du 1^{er} janvier 2023, 193€ de part fixe auxquels s'ajoutera le complément indemnitaire annuel de 200€, 500€ ou 1000€.

LE TEMPS DE TRAVAIL

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a réaffirmé la durée légale annuelle du travail fixée à 1 607 heures et, ce faisant, a exigé une mise en conformité des collectivités territoriales appliquant des régimes dérogatoires.

A compter du 1^{er} septembre 2022, dans le cadre de la mise en conformité avec la loi, la durée du travail passera donc à **1 607 heures par an**, réparties selon les cycles de travail déjà existants.

N'oubliez pas ! Les emplois du temps des agents seront à modifier pour respecter cette nouvelle obligation légale dans le logiciel « MyAntiriade ».

UN PLAN DE FORMATION QUI S'ADAPTE AUX BESOINS DES AGENTS DES COLLÈGES

Retrouvez toutes les formations sur : <https://mosaikadc.valdoise.fr>, rubrique « Ressources Humaines », « Formation, concours, examen », « Planning des formations ». Pour plus de précisions, contactez le service Développement des compétences par mail : amandine.foucher@valdoise.fr ou par téléphone : 01.34.25.36.23.



ACCUEIL ET RESTAURATION



L'ÉQUIPE MOBILE D'ACCUEIL RENFORCÉ

Certains collèges connaissent un climat scolaire dégradé avec des situations de tension, voire de violence, auxquelles sont confrontés les agents d'accueil, au contact des élèves, des parents d'élèves, des autres membres de la communauté éducative et des visiteurs extérieurs. En raison de sa compétence, le Département a décidé de créer à la rentrée scolaire une équipe de quatre agents mobiles. L'équipe interviendra en binôme ou au complet, sur demande des chefs d'établissement, pour des missions de courte durée de renforcement de la mission d'accueil, afin de contribuer à l'apaisement du climat scolaire, en mettant en œuvre des actions de gestion des flux, de surveillance des locaux, de dialogue et de médiation.

Il favorise ainsi la concentration, l'attention et la bonne humeur, et peut aussi prévenir certaines pathologies (diabète, obésité...), dès lors que son contenu permet d'allier plaisir et équilibre nutritionnel en s'appuyant sur les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) en visant un produit de chaque famille.

Des outils pédagogiques et de la documentation technique en partenariat avec le Collectif du petit déjeuner seront disponibles.

Les 5 collèges lauréats pour cet appel à projet sont les suivants :

- Collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel ;
- Collège Eugénie Cotton à Argenteuil ;
- Collège Claude Monet à Argenteuil ;
- Collège Robespierre à Goussainville ;
- Collège Chantereine à Sarcelles.

« MON PETIT DÉJEUNER AU COLLÈGE »

Les petits déjeuners participent à la réussite scolaire et à l'appropriation par les collégiens de leur établissement en lieu de bien-être et de sécurité. Cet appel à projet expérimental « mon petit déjeuner au collège » s'inscrit dans la volonté du Département en faveur de la réussite scolaire. Le petit déjeuner, premier repas de la journée et partie intégrante d'une alimentation équilibrée, peut faire l'objet d'une sensibilisation particulière, d'autant qu'il contribue à hauteur de 20% à l'apport énergétique total quotidien des adolescents.

EXPLORATEURS DE SAVEURS

Après la 1^{re} édition des « Explorateurs de saveurs » avec le collège Les Explorateurs de Cergy, les 112 collèges pourront expérimenter la création d'un menu sur 4 jours. Les élèves seront davantage impliqués dans cette action d'éducation au goût et de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel. Un atelier « Compose ton dessert » sera également proposé avec la mise en place d'un « Bar à dessert » afin d'évaluer le comportement des convives et la pertinence de cet équipement en terme de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

MAINTENANCE & ENTRETIEN DES LOCAUX



ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES EN CHARIOTS DE PRÉ-IMPRÉGNATION

En 2022, le déploiement des chariots de pré-imprégnation est en œuvre. A ce jour, 40 collèges sont équipés à raison de 20 collèges en moyenne par an.

Ce projet est une démarche globale d'amélioration des conditions de travail des agents : dotation des chariots de pré-imprégnation, méthodes d'entretien des locaux (cf. référentiels métiers, capsules vidéos et formations dédiées), nettoyage mécanisé, équipements de protection, tenues de travail et produits de nettoyage (sans pictogramme de dangerosité)... Nos experts métiers réalisent des évaluations à 6 mois et à 1 an après la livraison du matériel. Ces premiers bilans font apparaître une grande satisfaction des agents et des équipes de Direction : « L'essayer c'est l'adopter ! ».

NOUVEAU : Dès 2023, des formations sur l'entretien du linge et l'entretien mécanisé seront disponibles, votre équipe de Direction sera informée.

NOUVEAU ! « LE GUIDE DU BÂTI »

Un guide relatif à la gestion du bâti des collèges publics du Val d'Oise a été développé en collaboration avec la Direction de la gestion patrimoniale (DGP). Ce document a été présenté lors des rencontres trimestrielles par bassin aux équipes de Direction et remis aux responsables de maintenance. Ce nouveau guide complète les ressources documentaires réalisées ces dernières années. Retrouvez-le sur vos espaces RSI, Mosaïk et ENT.

FORMATION SUR LA MAINTENANCE DANS LES COLLÈGES

Une formation sera organisée par le pôle MEG (Maintenance et Entretien Général) à partir d'octobre pour tous les responsables de maintenance.

Les missions et les rôles des agents seront au cœur de ces échanges. Les thèmes abordés seront la maintenance préventive et curative, ainsi que la sécurité des biens et des personnes.

Un module spécifique de sensibilisation sur la maintenance sera proposé aux adjoints-gestionnaires par les techniciens métiers.

Cette année, tous les responsables de maintenance seront formés en électricité et seront habilités comme des électriciens (BR). Cette habilitation/formation se fera sur trois ans lors du recyclage.



LA DEC EN BREF...

PLUS DE 65 000 COLLÉGIENS À LA RENTRÉE 2022...

... scolarisés dans les 112 collèges publics du Val d'Oise à la rentrée 2022.

Depuis 2016, les collèges du Val d'Oise connaissent la croissance d'effectifs la plus importante d'Ile-de-France (croissance annuelle de +2% depuis 2016).

Cette tendance fait du Val d'Oise le Département d'Ile-de-France qui connaît la croissance du nombre de collégiens la plus importante, avec près de 6 000 collégiens supplémentaires depuis 2016.

2 COLLÈGES NEUFS LIVRÉS À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Le collège Marie Skłodowska Curie au Plessis-Bouchard (600 places, en remplacement du collège actuel Marcel Pagnol) et le collège Caroline Aigle à Cergy (700 places).

D'importants travaux de restructuration et d'extension courant 2022 et 2023 :

- Au collège Saint-Exupéry de Villiers-le-Bel : mise en place de 4 classes supplémentaires dans des bâtiments modulaires prévus à la rentrée des vacances de la Toussaint 2022.
- Au collège Ariane d'Argenteuil : mise en place de 4 classes supplémentaires dans des bâtiments modulaires prévus à la rentrée des vacances de la Toussaint 2022.
- Au collège Jean-Jacques Rousseau d'Argenteuil : extension et restructuration, avec la construction d'une nouvelle demi-pension prévue pour courant 2023/2024.
- Au collège Philippe Auguste de Gonesse : construction d'une nouvelle demi-pension et restructuration partielle de locaux prévues courant 2023.
- Au collège Martin Luther King de Villiers-le-Bel : restructuration partielle et extension prévues à la rentrée de septembre 2023.

NOUS SUIVRE
TOUTE L'ANNÉE



- Au collège Pierre de Ronsard de Montmorency : restructuration partielle du collège prévue pour la rentrée de septembre 2023.

ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES AGENTS DES COLLÈGES

Afin de développer la communication et la formation auprès de ses agents, le Conseil départemental a décidé d'équiper l'ensemble des ordinateurs des responsables de restauration et des responsables de maintenance d'une webcam fixe et d'un casque. De plus, une salle de visio collective sera disponible au sein du collège pour l'ensemble des agents en lien avec leur adjoint-gestionnaire. Ces équipements seront installés dès la rentrée.

Chaque agent des collèges dispose d'un compte personnel lui permettant d'accéder à l'ordinateur mis à leur disposition dans l'établissement. Cet ordinateur lui permet de se connecter à l'ENT (<https://moncollege.valdoise.fr>), à Mosaïk (mosaikadc.valdoise.fr) ainsi qu'à leur messagerie professionnelle (prenom.nom@valdoise.fr).

Afin de permettre aux agents d'accéder à l'ENT, chaque agent dispose d'un compte personnel. Il peut se rapprocher de son adjoint-gestionnaire pour obtenir ses codes d'accès. L'ensemble des informations du collège sont disponibles sur l'ENT.

LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Dès le 1^{er} septembre, le programme d'actions éducatives 2022-2023, à destination des collégiens, sera proposé à l'ensemble des collèges du département. Retrouvez-le en ligne : <https://actions-educatives.valdoise.fr>

L'intranet Mosaïk ADC : <https://mosaikadc.valdoise.fr>
Les réseaux sociaux internes (RSI)
VO Actus, la newsletter hebdomadaire
Le magazine V.O infos
Canal VO, les écrans à affichage dynamique

MÉMO

Vos contacts à la DEC



VOS CORRESPONDANTS DE BASSIN

- **Floriane GAUVIN** – Correspondante éducation sur les bassins de Cergy et Argenteuil
floriane.gauvin@valdoise.fr - 01.34.25.33.85
- **Sandrine LE MOING** – Correspondante éducation sur les bassins de Sarcelles et Gonesse
sandrine.lemoing@valdoise.fr - 01.34.25.32.75
- **Emilie MAIROT** – Correspondante éducation sur les bassins de Pontoise et Enghien-les-Bains
emilie.mairot@valdoise.fr - 01.34.25.38.13

VOS RÉFÉRENTS RESTAURATION

- **Serge MANTEL** – Chef du service Restauration et Education au Goût
serge.mantel@valdoise.fr - 01.34.25.13.79
- **Jérôme ACLOQUE** – Responsable de la cuisine centrale
jerome.acloque@valdoise.fr - 01.34.25.32.50
- **Christophe BRO** – Technicien restauration des restaurants administratifs
et des offices de remise en température
christophe.bro@valdoise.fr - 01.34.25.16.30
- **Laurence DUARTE-FATELA** – Technicienne restauration des offices d'assemblage
et de remise en température
laurence.duarte-fatela@valdoise.fr - 01.34.25.33.54
- **Boris ROBERT** – Technicien restauration des offices de production
boris.robert@valdoise.fr - 01.34.25.14.96

VOS RÉFÉRENTS MAINTENANCE, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN DES LOCAUX

- **David BLONDEL** – Coordinateur des techniciens
david.blondel@valdoise.fr - 01.34.25.33.72
- **Lionel MOTTAIS** – Technicien maintenance et entretien général
lionel.mottais@valdoise.fr - 01.34.25.14.02
- **Pascal VALENTINO** – Technicien maintenance et entretien général
pascal.valentino@valdoise.fr - 01.34.25.13.67